

**CONVENTION-CADRE
ENTRE
LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE,
LE MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,
ET FRANCE INDUSTRIE.**

Préambule - Constats et enjeux

Dans un contexte de reprise économique, la vitesse de réindustrialisation du tissu productif, enjeu vital pour l'économie française, dépend du rétablissement de la compétitivité-coût de l'industrie, et aussi de sa capacité à mobiliser les compétences professionnelles nécessaires à sa montée en gamme. Les transitions énergétique, technologique et écologique portent des enjeux cruciaux pour lesquels l'industrie française dispose de solutions alliant technologies et compétences du futur, comme l'illustrent les avancées du programme Industrie du futur.

L'adaptation des formations aux nouveaux métiers, les tensions observées actuellement sur les flux de recrutement, l'attractivité trop limitée des métiers industriels, constituent des freins à l'insertion professionnelle des jeunes, notamment dans la voie professionnelle.

Pour lever certains de ces freins, cette convention propose aux acteurs de l'Industrie dans les filières et les territoires, et aux acteurs de l'Education nationale et de la formation professionnelle, d'agir effectivement sur des leviers concrets d'amélioration.

Article 1 – Objet de la convention-cadre

Cette convention-cadre met en place une coopération renforcée afin de **développer l'attractivité des filières industrielles**, notamment d'améliorer l'image de l'industrie auprès des jeunes et de leur famille, ainsi que sécuriser leur insertion professionnelle.

A cette fin, la présente convention définit **cinq axes de coopération** comportant des mesures ciblées que les signataires s'engagent à mettre en œuvre à partir de l'année scolaire 2018-2019 :

- **axe 1** : stimuler la découverte et l'appropriation par les élèves des contextes et des métiers de l'industrie
- **axe 2** : favoriser les parcours d'excellence des élèves engagés dans les filières industrielles, et sécuriser leur insertion professionnelle
- **axe 3** : développer l'acculturation et le soutien à la formation des personnels de l'éducation nationale aux contextes et aux métiers de l'industrie et à leur évolution
- **axe 4** : développer des ressources numériques pédagogiques
- **axe 5** : faciliter l'articulation des dispositifs nationaux et des acteurs sur les territoires.

Ce cadre collaboratif national sera proposé pour être décliné aux niveaux régional et académique, dans le respect des contextes et des compétences territoriaux.

Article 2 – Découverte et appropriation par les élèves des contextes et des métiers de l'industrie, pour une orientation éclairée

1- Développer les dispositifs d'accueil d'élèves de collège et de lycée dans les entreprises industrielles : visites, journées portes ouvertes, projets scolaires collectifs de 4eme 3eme, dispositifs « Classe en entreprise » etc...

L'accueil pourra notamment se dérouler dans des entreprises labellisées French Fab*, dans les vitrines technologiques de l'Alliance pour l'Industrie du Futur, sur les Campus* des métiers et des qualifications liés à l'industrie, ou au sein des Plateformes* d'accélération de l'Industrie du futur (cf. lexique* en fin du texte de la convention).

De même, la mobilisation du monde éducatif et des industriels pourra s'organiser au sein des territoires, notamment dans le cadre des événements industriels nationaux (Semaine de l'industrie, salons professionnels, par exemple : Global Industrie, expositions industrielles, la première édition de l'Usine Extraordinaire,...), et d'initiatives locales (exemples : les Ailes du Campus de la région Pays de la Loire, le parcours de découverte des métiers de la filière automobile en Île de France dans le cadre des stages d'observation de 3ème...).

Pour atteindre cet objectif France Industrie s'engage à mobiliser les filières, les fédérations et les entreprises industrielles pour accueillir ces élèves et/ou ces classes au sein d'entreprises volontaires.

2- Accueillir des collégiens de 3^{ème} dans le cadre de leur séquence d'observation, notamment ceux scolarisés en zone REP+, au sein d'entreprises industrielles volontaires, en particulier celles labellisées French Fab*.

France Industrie s'engage à mobiliser les filières et les fédérations industrielles pour identifier des entreprises volontaires pouvant accueillir ces collégiens.

Les signataires s'engagent à travailler à l'élaboration d'outils (exemple : un guide) à destination des entreprises pour optimiser la qualité de cette période de découverte du monde industriel. Ils formuleront un objectif d'accueil quantitatif commun, à partir du calcul du taux d'accueil actuel.

Article 3 – Favoriser les parcours d'excellence des élèves engagés dans les filières industrielles et sécuriser leur insertion professionnelle

1- Développer le nombre et la qualité des périodes de formation en milieu professionnel pour les élèves engagés dans les familles de métiers de l'industrie.

En liaison avec le Ministère de l'Education nationale, France Industrie mobilisera les filières, fédérations et entreprises industrielles pour augmenter le nombre de périodes de formation en milieu professionnel à destination des élèves en lycée professionnel.

Les signataires formuleront des objectifs de suivi communs afin de mesurer la progression de l'attractivité vers les métiers de l'industrie et de dépasser progressivement l'offre actuelle.

2- Faciliter les partenariats entre les Campus des métiers et des qualifications* liés à l'industrie et les Plateformes d'accélération de l'Industrie du futur*, en les ciblant notamment sur le partage et la mutualisation de plateaux techniques.

3- Expérimenter des temps et des espaces dédiés à la rencontre des futurs bacheliers de la voie professionnelle avec le monde industriel.

Les signataires faciliteront l'organisation de ces rencontres en proposant des initiatives en région (animations, débats, interventions de chefs d'entreprises et de salariés des établissements, notamment dans les établissements chef de file d'un Campus des métiers et qualifications lié à l'industrie*).

Article 4 – Acculturation et soutien à la formation des personnels de l'éducation nationale aux contextes et aux métiers de l'industrie et à leur évolution

1- Concevoir un parcours de découverte des contextes et des métiers de l'industrie spécifique aux personnels volontaires de l'Education nationale (enseignants, directeurs délégués aux formations professionnelles et technologies (DDFPT), chefs d'établissement, acteurs des campus des métiers et des qualifications, psychologues de l'Education nationale*...): le ministère de l'Education nationale et France Industrie élaboreront des recommandations pour que des entreprises partenaires puissent développer de tels parcours de formation adaptés.

France Industrie mobilisera les filières, fédérations et entreprises industrielles pour fournir un appui pour l'accueil des personnels volontaires dans chaque académie.

Les signataires formuleront pour cet axe un objectif quantitatif commun, et, pour la première année, 3 filières industrielles présentant des métiers en tension seront ciblées.

2- Poursuivre et développer les partenariats déjà engagés dans le cadre du CERPEP (Centre d'Études et de Recherches sur les Partenariats avec les Entreprises et les Professions) pour la formation continue des enseignants de la filière et des acteurs des Campus des métiers et des qualifications* liés à l'industrie.

Article 5 – Développement de ressources numériques pédagogiques

1- Valoriser le partenariat entre l'Education nationale et l'Industrie, matérialisé par la plateforme de ressources pédagogiques numérique « Etincel », construite dans le cadre de l'action CSTI (culture scientifique, technique et industrielle) du programme des investissements d'avenir (PIA2) ;

2- Faciliter le déploiement de la plateforme et la multiplication des coproductions de ressources.

France Industrie identifiera avec la Direction générale des Entreprises (DGE) des fédérations industrielles et des entreprises partenaires pouvant apporter leur soutien au développement de cette plateforme.

Article 6 – Faciliter l’articulation des dispositifs nationaux et des acteurs sur les territoires.

1- Articuler et contribuer au développement qualitatif des dispositifs, labels et écosystèmes (pôles de compétitivité, campus des métiers et des qualifications, ...) des deux ministères sur leurs périmètres communs : cahiers des charges, acteurs, sites, etc...

2- Articuler les partenariats entre les usines écoles des industriels et les établissements de l’Education nationale, notamment les Campus des métiers et des qualifications liés à l’industrie.

Article 7 – Durée, pilotage et évaluation

La présente convention-cadre est conclue pour une première durée **d’un an**.

Un **Comité de pilotage** assurera le suivi des engagements de la présente convention-cadre : il sera composé de 6 membres, dont 2 désignés par le Ministère de l’Education Nationale, 2 par le Ministère de l’Economie et des Finances et 2 par France Industrie.

Un bilan préalable des actions mises en œuvre devra être établi par les signataires afin de décider du prolongement du partenariat dans le cadre de la présente convention et de son évolution.

Le 10 septembre 2018

Le Ministre de l’Education nationale

Le Ministre de l’Economie et des Finances

Jean-Michel BLANQUER

Bruno LE MAIRE

Le Président de France Industrie

Philippe VARIN

LEXIQUE * :

- **Campus des métiers et des qualifications** : construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises, ces Campus regroupent des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, de formation initiale ou continue.

- **Usine Ecole** : ce terme recouvre des lignes de production à vocation pédagogique hébergées dans les locaux d'écoles d'ingénieurs (Insa, UTC, École Centrale, ...) et d'universités, en partenariat avec des industriels, proposant des parcours techniques entre Bac+2 et Bac+8. Le réseau des usines-écoles est né en 2001 de la fusion des ateliers inter-établissements de productique (AIP, fondés en 1984) avec les pôles de ressources informatiques pour la mécanique (Priméca, lancés en 1991).

- **Vitrines technologiques de l'Industrie du futur** : entreprises industrielles produisant en France, labellisées par l'association Alliance Industrie du Futur (AIF), au vu de performances remarquables et/ou d'un programme d'actions exemplaire en matière de « digital manufacturing » (digitalisation de son outil industriel) assurant la modernisation de l'ensemble de la supply chain, selon les préconisations du guide Industrie du Futur.

- **Entreprises labellisées French Fab** : entreprises françaises engagées dans la dynamique FrenchFab de promotion des entreprises industrielles françaises et de leurs produits

- **Plateformes d'accélération de l'Industrie du futur** : structures collectives existantes, publiques et privées, (ou en cours de création), réparties sur le territoire national, et assurant, dans le cadre du déploiement du Programme Industrie du Futur, des actions :

- de soutien et d'appui à la Recherche et l'Innovation technologique

- de formation aux nouveaux métiers et aux nouvelles compétences

- d'accompagnement de dirigeants des PME et ETI industrielles engagées dans le programme

- **Exemples de structures pour l'industrie du Futur**: IRT, CRITT (centres de transfert de technologie...), Pôles de compétitivité, clusters ou grappes d'entreprises, Centres techniques industriels (CTI), démonstrateurs et laboratoires d'application des fournisseurs de solutions technologiques, Campus des Métiers et des qualifications, Usines-écoles, Comités professionnels de développement économique (CPDE)...

- **Périodes de formation en milieu professionnel** :

Les périodes de formation en milieu professionnel sont définies à l'article L. 124-1 du Code de l'éducation: « *Les périodes de formation en milieu professionnel (...) correspondent à des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'élève (...) acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification et de favoriser son insertion professionnelle. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil.* »

Les périodes de formation en milieu professionnel font partie intégrante de la formation en CAP et bac professionnel : elles sont des occasions privilégiées de préciser le projet professionnel des élèves et elles sont un facteur déterminant de son insertion professionnelle. Elles impliquent un rapport particulier avec l'entreprise. L'élève n'y applique pas seulement ce qu'il a appris au lycée, l'entreprise est le lieu où il acquiert certaines compétences professionnelles définies dans le diplôme qui ne peuvent être obtenues qu'au contact de la réalité professionnelle. Leur durée est fixée dans la réglementation du diplôme.

- **Psychologues de l'éducation nationale** : ils accompagnent les élèves dans l'élaboration progressive de leur projet d'orientation et contribuent à l'élaboration de leur parcours de réussite. En lien avec les équipes éducatives, ils participent à la conception et à la mise en œuvre d'actions permettant l'appropriation d'informations sur les formations et les métiers et l'évolution de leurs représentations. Ils informent ainsi les élèves et leurs familles, et les conseillent dans l'élaboration de leurs projets scolaires, universitaires et professionnels.